

LOIS SUR LE CANNABIS : MISE À JOUR



OTTAWA POLICE SERVICE
SERVICE DE POLICE D'OTTAWA

A Trusted Partner in Community Safety
Un partenaire fiable de la sécurité communautaire



ottawapolice.ca

LE 17 OCTOBRE – LÉGALISATION DU CANNABIS



- La *Loi sur le cannabis* entre en vigueur le 17 octobre 2018. Cette loi réglemente le cannabis, le rendant légal sous réserve de certaines restrictions
- Les adultes âgés de 19 ans et + seront en mesure de consommer légalement du cannabis
- Les adultes âgés de 19 ans et + pourront cultiver jusqu'à quatre plants par ménage
- Le cannabis ne peut être consommé dans certains lieux publics, dans les milieux de travail ou à bord des véhicules à moteur
- ***Certaines restrictions peuvent aussi dépendre d'accords régissant les maisons à logements multiples et en copropriété.***

RÈGLEMENT PROVINCIAL PROPOSÉ – PROJET DE LOI 36



- La consommation de cannabis doit s'aligner sur la *Loi favorisant un Ontario sans fumée*. Les restrictions énumérées comprennent les terrasses extérieures, les écoles et les milieux de travail confinés
- La CAJO sera chargée d'accorder les permis de vente au détail de cannabis
- Les ventes de cannabis se feront en ligne. Les points de vente au détail privés doivent être aménagés le 1^{er} avril 2019 dans les municipalités qui y auront souscrit
- Le Procureur général a annoncé qu'on continuerait de s'en remettre à la police pour appliquer l'interdiction rigoureuse de conduire sous l'effet des drogues

PRÉPARATION À LA LÉGALISATION



- Intervention coordonnée avec la Ville
- Comité directeur sur la légalisation du cannabis
- Groupe de travail opérationnel sur la légalisation du cannabis
- Plan de communication municipal comprenant les priorités du SPO
- Questions municipales : éducation en matière de santé publique, zonage, nuisance, usage public, abandon de détritrus, emplacement des lieux de vente, permis commerciaux et restrictions applicables aux fumeurs

QUESTIONS-CLÉS ET DOMAINES D'INTÉRÊT PARTICULIER



- Sûreté publique
- Conduite avec facultés affaiblies
- Formation des agents de première ligne et des membres civils
- Plaintes et appels de service de la part du public
- Dispensaires illicites
- Politique interne

CONDUITE AVEC FACULTÉS AFFAIBLIES



- 28 experts formés en reconnaissance de drogues (le 9 octobre)
- Plus de 270 agents formés pour administrer le test de sobriété normalisé sur le terrain
- Dépendance sur ces agents pour le dépistage des conducteurs aux facultés affaiblies
- Technologie en évolution (*Dräger DrugTest[®] 5000*)
- Plan de mise en application

FORMATION DE TOUS LES AGENTS ET MEMBRES CIVILS DU SPO

La formation comprend:

- Survol de la législation
- Conduite avec facultés affaiblies
- Pouvoirs de la police
- Perquisition et saisie
- Restrictions à l'usage et à la possession
- Vente, production et distribution du cannabis

DÉFIS POTENTIELS, CONTINUS ET ÉVENTUELS

- Modèle de distribution final (dispensaires illicites, surproduction)
- Augmentation attendue du nombre d'appels de service
- Nouveaux produits (aliments, boissons)
- Saisies et restitution des biens

COÛTS ET INCIDENCES FINANCIÈRES

- Distribution de fonds fédéraux, soit 161M\$ promis, les provinces et territoires auront accès à des sommes à concurrence de 81M\$
- Répartition et répartition d'un financement provincial aux municipalités - 40M\$ sur deux ans
- Jusqu'ici, la plupart des fonds ont été consacrés à la formation et aux coûts liés au projet
- Les coûts futurs seront liés à la technologie émergente, à la formation continue et aux modifications législatives à venir
- Analyse et suivi

CONCLUSION

- Le projet Cannabis est en bonne voie pour assurer que le SPO soit prêt pour la mise en œuvre.
- Le SPO poursuivra sa collaboration avec ses partenaires municipaux et policiers.
- L'accent demeure sur la sûreté publique, notamment sur la conduite avec facultés affaiblies due aux drogues.